

Tribune libre

Fonction publique : la hausse du point d'indice, un bon compromis

FONCTION PUBLIQUE

SUIVRE CE SUJET

Le traitement des agents des trois fonctions publiques vient d'être revalorisé de 3,5%. Ce coup de pouce peut paraître limité, mais il permet de ne pas trop laisser filer le déficit de l'Etat. Une tribune de François Ecalle*.

Par **François Ecalle**

Publié le 26/07/2022 à 10h30



Ecouter cet article

Fonction publique : la hausse du point d'indice, un bon compromis

03:27

Cette revalorisation du point est possible par décret, mais il faut que le Parlement vote une loi de finances rectificative pour accroître les crédits de personnel dans le budget de 2022 de l'Etat. Sinon, faute de crédits suffisants, les comptables publics seront obligés d'arrêter de payer les fonctionnaires avant la fin de l'année.

Ce dégel de la valeur du point était souhaitable par souci d'équité entre les fonctionnaires et les salariés du secteur privé, dont les salaires commencent à augmenter pour compenser l'inflation, et parce que le quasi-gel des salaires d'entrée dans la fonction publique depuis douze ans entraîne d'importantes difficultés de recrutement dans les administrations.

Le rapport du nombre de candidats présents au nombre de postes offerts dans les concours externes est passé de 23,6 en 2010 à 10,1 en 2019 pour les cadres hors enseignants, de 5,3 à 3,6 pour les enseignants, de 24,4 à 6,6 pour les professions intermédiaires et de 15,1 à 6,6 pour les ouvriers et employés. Cette hausse de 3,5% de la valeur du point peut d'ailleurs paraître trop faible au regard d'un taux d'inflation qui était supérieur à 5,0% en mai (glissement annuel).

Il faut cependant souligner que le coût budgétaire d'une augmentation de 1,0% de la valeur du point est de 2 milliards d'euros pour l'ensemble des trois fonctions publiques en année pleine (hors cotisations dues par les employeurs). Le coût d'une hausse de 3,5% est donc de 7 milliards d'euros.

Or la Banque centrale européenne a arrêté ses achats nets d'obligations émises par les Etats de la zone euro (elle se limite désormais à reprêter le montant nécessaire au remboursement des créances qu'elle détient déjà). L'Etat doit donc revenir plus souvent sur les marchés financiers et maintenir la confiance de ses autres créanciers en sa capacité à rembourser ses emprunts. Pour cela, il doit montrer que la dette publique reste sous contrôle en la stabilisant ou en la réduisant. Une augmentation trop forte des dépenses publiques empêcherait de ramener le déficit à un niveau suffisamment faible pour stabiliser la dette ou la réduire.

En outre, la rémunération des fonctionnaires augmente même si la valeur du point est gelée. En effet, ils peuvent monter dans les grilles salariales, le plus souvent à l'ancienneté; ils peuvent bénéficier de mesures catégorielles (spécifiques à des corps particuliers); le traitement minimum dans le secteur public suit le **Smic**; tous les fonctionnaires peuvent recevoir une indemnité qui compense la perte éventuelle de leur pouvoir d'achat sur les quatre dernières années.

Les prévisions salariales présentées par l'Insee dans sa note de conjoncture de juin dernier permettent de penser que le salaire moyen par tête augmentera de 3,9% dans les administrations publiques en 2022 (évolution en moyenne annuelle). C'est certes moins que dans les branches marchandes non agricoles (6,1%) et cela correspond à une perte de **pouvoir d'achat**. Mais, sur l'ensemble des années 2020 à 2022, le pouvoir d'achat du salaire moyen par tête augmenterait tout de même de 1,4% dans le secteur public contre 0,6% dans le secteur privé.

Enfin, la revalorisation du point entraîne une augmentation uniforme des salaires de tous les fonctionnaires alors que les difficultés de recrutement et les écarts de rémunération avec le secteur privé sont très différents d'une administration à l'autre. Il faut donc laisser des marges budgétaires pour de nouvelles mesures catégorielles.

Au total, cette revalorisation de 3,5% du point apparaît comme un compromis raisonnable entre, d'un côté, le maintien de salaires attractifs dans le secteur public au regard de ceux du secteur privé et, d'un autre côté, la nécessaire maîtrise des dépenses, du déficit et de l'endettement publics.

**François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des comptes, président de Fipeco.fr (site d'information sur les finances publiques).*